



REGLEMENT INTERIEUR
ASSOCIATION TERRITORIALE D'ESCRIME DU VAR
RENCONTRES DEPARTEMENTALES JEUNES

Saison 2021 / 2022

L'objet de ce règlement est :

- de définir les rencontres départementales « jeunes » proposées par l'association territoriale d'escrime du VAR pour la saison à venir, dans le respect des recommandations et instructions sanitaires,
- de préciser les devoirs et obligations de l'association territoriale, des clubs organisateurs et des clubs participants pour le bon déroulement de ces rencontres,
- de définir un règlement commun à chacune des rencontres départementales et particulier pour la finale,
- de fixer les tarifs (engagement, cotisations, location et prêt matériel, caution).

Ces rencontres sont organisées par les Clubs du Var sous l'égide de l'association territoriale.

1. Définition du calendrier

Une proposition de dates est établie dès le début de la saison et adressée à tous les Clubs. Les lieux sont déterminés au fur et à mesure de la demande. Les Clubs devront avoir entrepris préalablement les démarches pour la mise à disposition des installations sportives. Les dates et lieux sont confirmés lors de l'Assemblée Générale.

Pour la saison 2021 / 2022 sont prévues :

5 compétitions individuelles et 1 finale départementale

7 novembre 2021		1er Départemental
12 décembre 2021		2 ^{ème} Départemental
6 février 2022	COGOLIN	3 ^{ème} Départemental
27 mars 2022	FREJUS	4 ^{ème} Départemental
1 mai 2022	DRAGUIGNAN	5 ^{ème} Départemental
12 juin 2022	SIX-FOURS-LES-PLAGES	Finale Départementale

2. Rencontres et formules

2.1 Rencontres

Les rencontres départementales jeunes comporteront 6 rencontres composées de 5 rencontres qualificatives et d'une finale départementale qui sera baptisée « Championnat du Var ».

En fonction du nombre de participants, le choix de la mixité sera laissé à l'appréciation du Directoire Technique et des responsables de Clubs. De même l'association se réserve le droit d'ouvrir les animations aux clubs des départements limitrophes. Le choix des catégories et armes sera entériné par le comité directeur.

Un classement général séparé Garçons / Filles sera établi dans tous les cas.

2.2 Catégories, Armes

Ces rencontres seront organisées pour les 24 catégories suivantes :

M9	2013- 2014	Fleuret – Epée - Sabre	Garçons et filles
M11	2011 - 2012	Fleuret – Epée - Sabre	Garçons et filles
M13	2009 – 2010	Fleuret – Epée - Sabre	Garçons et filles
M15	2007 – 2008	Fleuret – Epée - Sabre	Garçons et filles

Les tireurs et tireuses M17 né(e)s en 2006 débutant(e)s sont accepté(e)s dans les compétitions M15. A partir de 8 participants, ils seront regroupés.

Des rencontres peuvent être organisées pour les plus jeunes à l'initiative des clubs.

2.3 Formules pour les rencontres qualificatives et équipement

Catégorie	Lame	Type de poignée	Formule	Nb de touches et durée des matchs en poule	Nb de touches et durée des matchs en TED	Dimension de la piste	Type de matériel
M9 Fleuret Epée Sabre	0 Ø max coquille Fl 90mm Ep 115mm Sa 125X140	Droite, Le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de Poule	3 touches en 2'		L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N

M11 Fleuret	0 Ø max coquille Fl 90mm	Droite, Le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de Poule puis 1 tour de poule et TED	4 touches en 2'	8 touches en 2x2' avec 1' de pause	L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N
M11 Epée	0 ou 2 Ø max coquille Ep 115mm Ou 135 mm	Droite, Le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de Poule puis 1 tour de poule et TED	4 touches en 2'	8 touches en 2x2' avec 1' de pause	L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N
M11 Sabre	0 Ø max coquille 125X140mm	Droite	2 tours de Poule puis 1 tour de poule et TED	4 touches	8 touches avec 1' de pause à 4 touches	L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N
M13 Fleuret Epée	2 Ø max coquille Fl 120mm Ep 135mm	Libre	1 tour de poule puis TED	4 touches en 3'	8 touches en 2x3' avec 1' de pause	L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 800N
M13 Sabre	2 Ø max coquille 140X150mm	Libre	1 tour de poule puis TED	5 touches	10 touches avec 1' de pause à 5 touches	L : 14 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 800N
M15 Fleuret Epée	4 ou 5 Ø max coquille Fl 120mm Ep 135mm	Libre	1 tour de poule puis TED	5 touches en 3'	10 touches en 2x3' avec 1' de pause	L : 14 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 800N Protège poitrine obligatoire pour les filles

M15 Sabre	4 ou 5 Ø max coquille 140x150mm	Libre	1 tour de poule et TED	5 touches en 3'	15 touches avec 1' de pause à 8 touches	L : 14 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 800N Gant 800N Protège poitrine obligatoire pour les filles
--------------	--	-------	---------------------------------	-----------------------	---	-----------------------------	--

Pour la catégorie M11, les deux premières animations seront organisées sous la formule de deux tours de poules. Les 3ème, 4ème et 5ème animation seront organisées sous la formule d'un tour de poule puis d'un tableau d'élimination directe.

Les tireurs sont répartis dans les poules initiales suivant leur classement départemental actualisé à la veille de la compétition.

Les poules seront constituées de 5, 6 ou 7 tireurs, (4 à éviter). Si une catégorie regroupe 8 participants ou moins, ils seront rassemblés en une poule unique.

La troisième place ne sera pas tirée en tableau d'élimination directe.

Les quatre premiers de chaque catégorie seront à minima récompensés. Dans un esprit d'animation, il est préconisé de récompenser l'ensemble des participants en petites catégories.

2.4 Qualification et formule du « Championnat du Var »

2.4.1 Classement à l'issue des 5 rencontres et qualification

- A l'issue de la 5^{ème} rencontre qualificative, un classement général est établi par l'association territoriale à partir des résultats des 5 compétitions qualificatives. Seuls sont retenus pour la qualification au championnat les 4 meilleurs résultats pour chaque participant. Les points acquis par les tireurs à chaque compétition sont identiques au barème du comité régional.

En cas d'égalité aux points, la meilleure progression départage les tireurs.

Ce classement sera largement diffusé auprès des Clubs, sous une présentation attractive, permettant de valoriser la performance des premiers classés.

Les premiers du classement général sont qualifiés dans les catégories M9, M11, M13 et M15. Le Comité Directeur de l'association territoriale détermine le nombre de qualifiés par catégories en fonction du nombre de participants lors d'une réunion du Comité Directeur au cours du 1^{er} trimestre 2021.

- Un second classement sera établi en tenant compte des 5 animations départementales. Un diplôme sera remis aux 3 premiers dans chaque catégorie afin de récompenser leur assiduité le jour de la finale.

2.4.2 Formule

Un tour de poules dédoublées et tableau d'élimination directe.

- M9 poules 4 touches en 2' puis tableau 6 touches en 2 x 2' – Pause 1'
- M11 poules 4 touches en 2' puis tableau 8 touches en 2 x 2' – Pause 1'
- M13 poules 4 touches en 3' puis tableau en 8 touches en 2x3' – Pause 1'
- M15 poules 5 touches en 3' puis tableau 10 touches en 2 x 3' – Pause 1'

3. Horaires des épreuves

- Ils sont laissés au choix du Club organisateur en fonction de la capacité d'accueil de ses installations sportives, et dans le respect des recommandations et instructions sanitaires, en conséquence :

OBLIGATION DE FAIRE PARVENIR LA NOTE D'ORGANISATION AUX CLUBS A MINIMA 3 SEMAINES AVANT LA DATE DE L'EPREUVE POUR DIFFUSION.

4. Devoirs et obligations du club organisateur et de l'association territoriale

4.1 Consignes pour le club organisateur :

4.1.1 Avant la compétition

Trois semaines à minima avant l'épreuve, envoyer à l'association territoriale la note d'organisation précisant la date, le lieu, les horaires, avec si possible le plan d'accès au Gymnase concerné pour diffusion auprès des clubs et sur le site de la FFE et du Comité régional.

Préparer sa compétition la veille, avec l'enregistrement des engagements depuis l'extranet de la FFE sur un logiciel de gestion des compétitions.

Ne pas oublier de récupérer le classement actualisé. **Celui-ci est disponible sur le site du comité régional d'escrime SUD Provence Alpes Côte d'Azur sous forme de fichiers d'échange.**

Le Club organisateur a en charge de récupérer le matériel de signalisation et pistes d'Escrime de l'association territoriale et de le ramener en bon état sur son lieu de stockage (Six Fours), ou de le remettre EN TOTALITE au Club organisateur suivant si celui-ci s'engage à ramener TOUT le matériel sur son lieu de stockage en bon état.

L'inscription des tireurs s'effectuera en ligne sur le site extranet de la FFE.

4.1.2 Pendant

Composition du Directoire Technique qui veillera au bon déroulement des épreuves :

- . Le Président de l'association territoriale ou son représentant
- . Le Responsable de la Commission d'Arbitrage ou son représentant
- . Le Responsable technique du Club organisateur ou son représentant

La Remise des Récompenses doit se faire à l'issue de chaque épreuve pour les quatre premiers de chaque catégorie.

Les compétitions sont gérées informatiquement.

Les résultats de chacune des compétitions sont enregistrés sous forme de fichiers d'échange pour permettre la mise à jour du classement général départemental.

Les résultats complets de la compétition (tours de poules, tours éliminatoires, classement général) sont enregistrés sous forme de fichiers d'échange pour permettre leur affichage sur le site du comité régional d'escrime SUD Provence Alpes Côte d'Azur.

Les dossiers complets de la compétition seront enregistrés et compactés sous forme de fichiers d'échange de manière à conserver tout au long de l'année une trace de la compétition.

4.1.3 Après

Le soir même de la compétition :

- Les fichiers d'échange, doivent être envoyés à l'association territoriale (escrime.var@neuf.fr)...
- La liste des arbitres doit être envoyée au président de la CRA frederic.molina@sfr.fr
- Organiser le retour du matériel à Six - Fours, ou le remettre EN TOTALITE au Club organisateur suivant

4.2 **Devoir de l'association territoriale**

4.2.1 Vérifier mise à jour du classement et diffusion des résultats sur internet

L'association territoriale est responsable de la tenue du classement départemental et de sa mise à jour sur le site internet de la ligue.

- mise à jour du site avec les résultats de la compétition **dans les 2 jours suivant la compétition** si respect du transfert des fichiers.
- mise à jour du classement actualisé,
- mise à jour du site avec le classement actualisé **dans les 7 jours suivant la compétition** si respect du transfert des fichiers.

4.2.2 Soutien financier

Compétitions qualificatives

Le Club organisateur perçoit de l'association territoriale une aide qui s'élève à :

230 € *

Cette somme est attribuée pour l'achat des récompenses et la rétribution des arbitres, en complément des engagements.

* : Si bien sûr celui-ci est à jour de sa cotisation annuelle
Cotisation 2021 / 2022 est de 80€

Sauf si le club n'a pas organisé de rencontre départementale depuis 2ans celle-ci sera de 120€ (la saison 2020/2021 est neutralisée)

Championnat du VAR

Le Championnat du Var est organisé par un Club sous l'égide de l'association territoriale avec l'assistance logistique et les particularités suivantes :

- Les récompenses sont remboursées par l'Association territoriale,
- L'association territoriale compense s'il y a lieu la différence financière entre la somme des engagements et le coût de l'arbitrage (Les 230 euros prévus pour les animations départementales ne sont donc pas versés).

4.2.3 Soutien matériel

L'association territoriale tient à disposition (à Six-Fours) le matériel pour le prochain Club organisateur.

En sachant qu'il lui sera demandé une caution de 100€

Elle sera rendue au retour de celui-ci avec matériel retourné en bon état de marche.

Les éventuelles pannes et dysfonctionnements doivent être signalés.

5. Règlement de la compétition

5.1 Engagements - Arbitrage

- Droit d'engagement : 7€ par Tireur pour la journée, le paiement se fait lors de l'inscription.
- Arbitres : **chaque Club doit fournir 1 Arbitre à partir 4 tireurs par arme.** Les clubs inscrivent les arbitres Régionaux et interdépartementaux, diplômés ou en formation (en priorité ceux inscrits sur la feuille d'engagement).
- Rétribution des arbitres

ARBITRES	½ JOURNEE	JOURNEE
Non Diplômé en formation interdépartementale	10 €	20€
Diplômé interdépartemental ou en formation régionale	15 €	30 €
Diplômé Régional	20 €	40 €

Sur proposition du référent la rémunération de l'arbitre peut être revue à la hausse en fonction de son activité sur la journée.

- Rôle de l'arbitre

Les fonctions de l'arbitre chez les jeunes sont complétées par un rôle de pédagogue pour expliquer les règles, mettre en confiance l'enfant et dédramatiser les situations et aider les enfants dans les branchements et débranchements.

Il pourra autoriser un tiers à apporter une aide aux enfants pour autant que la règle de non interventions pendant l'assaut soit strictement respectée.

- Toutes les fautes doivent être sanctionnées et expliquées. Une clémence sera accordée aux fautes de matériel pour les catégories M9 à M11.

5.2 Surclassement, Doublement des Armes

Du fait de l'évolution de la réglementation relative au certificat médical d'absence de contre-indication, la demande de tout sur classement (simple, double) requiert l'utilisation d'un formulaire spécifique, valable pour une saison sportive à télécharger sur le site de la FFE. Le sur classement est possible à partir de la catégorie M11 2^{ème} année.

La mixité est autorisée, selon le nombre et l'avis du Directoire Technique.

5.3 Equipement

- Tenue des tireurs

	M9	M11	M13	M15
Tenue	350 N	350 N	350 N	350N
Sous-protection	350 N	350 N	800 N	800N
Lame	0 Mini Epée Ø 115mm	0 ou 2 Mini Epée Ø 115mm ou 135mm	2 Mini Epée Ø 135mm	4 ou 5
Type de poignée	Droite	Droite	Libre	Libre

Les équipements individuels doivent porter à la fois le marquage « CE » (décret du 5 aout 1994) et le label FFE ou FIE.

Les gants ne doivent pas comporter de dommages (trous, couture abimée, ouverture fil de corps, etc.).

Les masques avec une seule attache sont valables en France pour les catégories M7 à M15.

Pour les catégories M17 et plus :

- Pour les masques à languette métallique : application de la réglementation FIE sur le système de fixation doublé du bandeau cervical.
- Pour les masques sans languette métallique : l'attache principale doit être réalisée avec trois fermetures. L'utilisation de l'attache magnétique, qui existe déjà, reste obligatoire (cf. m.25.7 du règlement du matériel de la FIE)

L'utilisation du protège-poitrine (en métal ou toute autre matière rigide) est obligatoire pour les femmes à partir de la catégorie M15, et facultative pour les hommes.

- Taille des pistes :

Catégories	Longueur	Largeur
M9 – M11 – M 13	10 m	1,5 à 2 m
M13 sabre – M 15	14 m	1,5 à 2 m

- L'attaque en Flèche est autorisée à partir de la catégorie M15.

5.4 Classement

Le classement de la journée est établi pour chaque catégorie selon le classement défini par les poules et les tableaux éliminatoires. En cas de participation de tireurs non-varois, il sera

établi deux classements : Le classement de l'épreuve de la journée et le classement des tireurs uniquement varois qui alimentera le classement annuel.

5.5 Récompenses

Le Club organisateur récompense, au minimum les quatre premiers dans chaque catégorie. Récompense identique pour les 3^e et 4^e places.

Lors du Championnat du Var, seront récompensés les quatre premiers du classement général pour les catégories à 8 tireurs et les huit premiers du classement général pour les catégories à 16 tireurs qualifiés.

5.6 Le « bon esprit » d'une compétition

- La rigueur d'organisation est compatible avec l'attente festive des jeunes escrimeurs
- Les responsables des clubs participants sont concernés par l'organisation technique (arbitrage, réparation matériel etc ...)
- La formule de compétition est clairement présentée et expliquée aux participants, notamment aux plus jeunes.
- Les parents sont invités, calmement, avec motivation et persuasion, à ne pas se mêler des assauts des compétiteurs
- Le fait d'accepter de participer à une activité escrime en tant que tireur, arbitre, assesseur, enseignant, accompagnateur implique l'engagement d'honneur du participant de respecter et de faire respecter les règlements, ainsi que de remplir ses fonctions avec courtoise, la plus scrupuleuse impartialité et l'attention la plus soutenue.

6 Prêt et location du matériel

6.1 Tarif location Matériel (Décision en AG du 13 Septembre 2014 à Hyères)

Location hors département pour manifestation non prévu calendrier

Location Pistes (en tissu)	40€ l'unité ;
Appareil Signalisation	30€ l'unité ;
Enrouleurs.....	20€ la paire.

Règlement adopté le samedi 11 septembre 2021

